

# Club Omnisports des Ulis

Membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports  
Déclaré le 4 Mai 1977 sous le N° 1985 / N° d'agrément D.D.J.S. 91 S 157

## SECTION BOXES

### BULLETIN D'INSCRIPTION 2012-2013

Nom : ..... Prénom : ..... **PHOTO**  
Date de Naissance : ... / ... / ..... H  F  Adresse : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville: .....  
Mail : .....@..... Téléphone : .....  
Correspondant Familial : ..... Lien de Parenté : .....

#### A remplir par les Dirigeants

Activité :                      Loisir        Compétition        Catégorie Age : .....  
Licence : FFSBF&DA  n°..... FFB  n° ..... FFSC&DA  n°.....  
Montant de la cotisation : ..... € Espèces  Chèque  Versements : .....

#### AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) ..... autorise mon fils ou ma fille à être pris en charge par le moniteur après m'être assuré de sa présence sur le lieu des cours et uniquement pendant la durée des cours.

#### REGLEMENT INTERIEUR :

- 1) L'adhésion au Club Omnisports des Ulis implique l'approbation des Statuts du Club et de son règlement, consultables au siège. Elle implique des droits et des devoirs.
- 2) L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au centre de santé, et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.
- 3) Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
- 4) La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.
- 5) L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
- 6) Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
- 7) L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
- 8) Une bonne tenue, le respect des personnels et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des compétitions pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.
- 9) En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
- 10) Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

Je soussigné(e) ..... atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du C.O.U.

Lu et approuvé le : ... / ... / .....

Signature :

L.C.R. du Jardin des Lys - avenue des Cévennes - BP 04 - 91940 LES ULIS

Tel / Fax : 01.69.07.93.70 Site <http://www.c-o-ulis.fr> e.mail : [c.o.ulis@wanadoo.fr](mailto:c.o.ulis@wanadoo.fr)

Permanence : Mardi et Jeudi de 17h30 à 19h30 (pendant les vacances scolaires le mardi uniquement)

# Club Omnisports des Ulis

Membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports  
Déclaré le 4 Mai 1977 sous le N° 1985 / N° d'agrément D.D.J.S. 91 S 157



## Certificat Médical

Pris en application des articles 231-1 et 231-2 du Code du Sport

Je soussigné, Docteur .....

Certifie avoir examiné ce jour M, Mme, Melle .....

Né(e) le .... /.... /..... Demeurant à : .....

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication pour la pratique de :

Savate Boxe Française  Muay Thaiï  Kick-Boxing  Full-Contact

Pratique Loisir  / Compétition sous forme d'assaut (1)

Fait à ....., le .... /... /.....

Cachet du Médecin / Signature du Médecin

(1) la mise « hors de combat » est interdite.

Taille : .....

Poids : .....